

Annexe I : Tableau récapitulatif

Fiche 1 : Analyse de la conformité du projet d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP) par rapport au plan d'aménagement général "mouture 2011" (PAG)

Dénomination de la zone couverte par un même degré d'utilisation du sol

Zone d'habitation Secteurs: Habitation et aménagement particulier

Le présent tableau est à établir pour chaque zone pour laquelle un même degré d'utilisation du sol est fixé moyennant des coefficients dans le PAG

Degré d'utilisation du sol fixé au niveau du PAG

Surface du terrain à bâtir brut de la zone concernée :

34,16 ares

Coefficients issus du PAG "mouture 2011" :

DL

minimum	maximum
	18

 CUS

minimum	maximum
	0,70

 COS

minimum	maximum
	0,40

 CSS

maximum
0,50

Application des dispositions de l'article 29bis

a) Obligation de réalisation de logements abordables selon l'art.29bis :

non

Conformité de la surface construite brute à réserver au logement abordable

b) Part de la surface construite brute (SCB) à réserver pour le logement abordable (Log-abo) selon l'art.29bis :

%

c) SCB maximale à dédier au logement selon le PAG :

m²

d) SCB maximale à dédier au Log-abo selon l'art.29bis :

m²

Degré d'utilisation augmenté selon l'article 29bis(5)

e) Surface des fonds appartenant aux propriétaires visés à l'art.29bis(10) (p.ex. promoteur public) :

ares

f) Pourcentage de la surface du terrain visé par une augmentation du degré d'utilisation du sol :

%

g) SCB maximale admise selon le CUS fixé par le PAG :

m²

h) SCB maximale qui n'est pas exclusivement destinée à du logement selon le PAG :

m²

i) SCB supplémentaire admise selon l'art.29bis (10% de la SCB résultant du CUS fixé par le PAG pour les fonds visés à l'art.29bis(10) réduite de la SCB non destinée exclusivement au logement) :

m²

j) SCB maximale admise pour le PAP selon le PAG et l'art.29bis

m²

k) Rapport entre la SCB maximale admise pour le PAP et celle résultant du CUS fixé au PAG :

%

l) Degré d'utilisation du sol fixé par le PAG augmenté

selon l'article 29bis, compte tenu du rapport issu du point k) :

DL

minimum	maximum

 CUS

minimum	maximum

 COS

minimum	maximum

 CSS

maximum

Analyse de la conformité du PAP au PAG

Lot	Surface à bâtir nette	Nombre de logements		SCB totale		SCB destinée au logement			SCB réservée au logement abordable		Surface d'emprise au sol		Surface de sol scellée														
	ares	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	exclusivement	minimum	maximum	minimum	maximum	maximum														
1	6,11		1		305			305	-			142	301														
2	4,69		1		305			305	-			142	232														
3	3,77		1		330			330	-			126	202														
4	4,33		1		330			330	-			126	215														
5	5,49		1		330			330	-			126	271														
6	4,16		1		303			303	-			140	206														
7																											
8																											
9																											
10																											
11																											
12																											
13																											
14																											
15																											
16																											
17																											
18																											
19																											
20																											
21																											
22																											
23																											
24																											
25																											
26																											
27																											
28																											
29																											
30																											
Total	28,54	0	6	0	1.903	0	0	1.903	0	0	0	802	1.427														
Coefficients résultants du projet de PAP :		DL	<table border="1"><tr><td>minimum</td><td>maximum</td></tr><tr><td>0,000</td><td>17,564</td></tr></table>	minimum	maximum	0,000	17,564	CUS	<table border="1"><tr><td>minimum</td><td>maximum</td></tr><tr><td>0,000</td><td>0,557</td></tr></table>	minimum	maximum	0,000	0,557	COS	<table border="1"><tr><td>minimum</td><td>maximum</td></tr><tr><td>0,000</td><td>0,281</td></tr></table>	minimum	maximum	0,000	0,281	CSS	<table border="1"><tr><td>maximum</td></tr><tr><td>0,500</td></tr></table>	maximum	0,500	Log-abo	-	%	
minimum	maximum																										
0,000	17,564																										
minimum	maximum																										
0,000	0,557																										
minimum	maximum																										
0,000	0,281																										
maximum																											
0,500																											
Conformité aux dispositions du PAG et à l'article 29bis :			<table border="1"><tr><td>oui</td><td>oui</td></tr></table>	oui	oui		<table border="1"><tr><td>oui</td><td>oui</td></tr></table>	oui	oui		<table border="1"><tr><td>oui</td><td>oui</td></tr></table>	oui	oui		<table border="1"><tr><td>oui</td></tr></table>	oui		<table border="1"><tr><td>oui</td></tr></table>	oui								
oui	oui																										
oui	oui																										
oui	oui																										
oui																											
oui																											